



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2026.036

Mise en ligne 08/06/2026

- OBJET** **Autorisation donnée à Val d'Europe Agglomération de signer le marché n°25.41 relatif à l'opération de construction d'un ALSH 120 places à Chessy et autorisation de dépassement de la fiche financière initiale.**
- Le maire de la commune de Chessy,**
- Visas** **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;
- Vu** la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°110-2019 conclue entre la commune de Chessy et Val d'Europe Agglomération ;
- Considérant** l'opération de construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 120 places sur le territoire de la commune de Chessy ;
- que la société Lifteam, titulaire du lot n°2, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée en octobre 2025, rendant nécessaire la passation d'un nouveau marché afin d'assurer la continuité des travaux ;
- qu'une consultation a été relancée afin de substituer une nouvelle entreprise pour l'exécution du lot n°2 ;
- la nécessité de sécuriser techniquement et juridiquement la reprise des prestations dans les meilleurs délais ;
- que l'attribution du marché n°25.41 ainsi que les avenants à intervenir sur les lots n°1, 3, 5, 6, 9, 10 et 13, pour un montant total de 194 502,79 € HT, entraînent un dépassement de la fiche financière initiale annexée à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- que le montant prévisionnel actualisé de l'opération est désormais estimé à 5 600 000 € TTC, incluant les avenants susvisés ainsi que le montant estimé du marché relancé ;

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260227-DEC\_2026\_036-CC  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

## Décision du maire n° 2026.036

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

D'autoriser Val d'Europe Agglomération, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer et notifier le marché n°25.41 relatif au lot n°2 de l'opération de construction de l'ALSH 120 places à Chessy.

#### Article 2

D'autoriser le dépassement de la fiche financière initiale annexée à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°110-2019, afin de tenir compte de l'attribution du marché n°25.41.

#### Article 3

De préciser qu'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée viendra régulariser la nouvelle fiche financière courant 2026 afin d'intégrer ces modifications.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 27/02/2026**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20260227-DEC\_2026\_036-CC  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026